

Be -4. Sep. 69 -18

p.B.73.GB.O. - ZR/di

3003 Berne, le 1er septembre 1969

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai pris connaissance avec intérêt de la lettre du 18 août, par laquelle Votre Excellence me fait part des récentes démarches de Son Gouvernement au sujet des événements en Irlande du Nord et sollicite l'appui du Conseil fédéral.

J'aimerais vous dire tout d'abord que le gouvernement et le peuple suisses sont émus par les violences déclenchées en Irlande du Nord et qu'ils compatissent au sort des victimes de ces troubles. Le Conseil fédéral espère vivement que le calme revenu se maintiendra et qu'une solution satisfaisante pour les communautés intéressées mettra rapidement fin à l'état de tension qui règne encore dans cette région.

Le statut et la politique de neutralité permanente de la Suisse ne permettent cependant pas au Conseil fédéral de prendre parti dans ce douloureux conflit. Dès lors, toute intervention de sa part, comme par exemple celle que Votre Gouvernement souhaite, irait à l'encontre de cette ligne traditionnelle qu'il entend respecter.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de toutes les informations que vous m'avez données sur la position de Votre Gouvernement dans cette affaire et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Son Excellence  
Monsieur Frank B i g g a r  
Ambassadeur d'Irlande en Suisse  
9, Doufourstrasse

(Spühler)

3000 B e r n e